

(1)

(N^o 206.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 MAI 1865.

Convention additionnelle au traité de commerce et de navigation du
17 juillet 1858, conclue entre la Belgique et les États-Unis, le
20 mai 1863 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. DE GOTTAL.

MESSIEURS,

La convention additionnelle au traité de commerce et de navigation du 17 juillet 1858, conclue entre la Belgique et les États-Unis, le 20 mai de cette année, a pour but d'étendre aux États-Unis les avantages que nous avons accordés par nos derniers traités aux différentes puissances européennes.

Elle contient une modification au traité de 1858, en ce qu'elle assimile désormais pour le transport du sel le pavillon américain au pavillon national.

Les États-Unis ayant adhéré au rachat du péage de l'Escaut, les navires portant ce pavillon profiteront également de la suppression du droit de tonnage, ainsi que de la réduction du droit de pilotage et des taxes locales à Anvers.

La convention qui vous est soumise aura pour effet d'accroître encore les relations entre les deux pays.

La section centrale vous en propose l'adoption.

Le Rapporteur,

EM. DE GOTTAL.

Le Président,

D. VERVOORT.

(1) Projet de loi n^o 205.

(2) La commission était composée de MM. VERVOORT, *président*, DE BOE, DE MOOR, VAN ISEHEM, ORTS, DE GOTTAL et DE VRIÈRE.